

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 64 (1991)

Heft: 6

Artikel: Europan 2

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129193>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EUROPAN 2

L

e concours d'architecture EUROPAN 2, lancé à Montreux en octobre 1990, enregistre un grand succès : 6380 architectes en provenance de 22 pays européens se sont inscrits.

Avec le concours, le thème «Habiter la ville» a mobilisé les jeunes architectes sur 71 friches urbaines et industrielles, dont 4 suisses (Baden, Delémont, La Chaux-de-Fonds et Genève).

1514 projets ont été déposés fin mars, dont 93 en Suisse. Il incombait aux 12 jurys nationaux d'en désigner les plus innovateurs et les plus pertinents. L'occasion de se mesurer aux architectes d'autres pays a été saisie par les concurrents, peut-être encouragés par les résultats du dernier concours et les réelles chances de réalisation. La mobilité des architectes, la possibilité de construire une Europe de la Culture et une Europe des Citoyens n'est pas restée une vaine promesse. Les chances de réussite ont été doublées pour les participants étrangers et la moitié des projets lauréats sont en cours de réalisation.

L'ensemble des projets lauréats sera présenté à Madrid lors d'une exposition internationale en décembre. Le forum organisé à cette occasion et la publication d'un catalogue devraient contribuer à un large échange sur la requalification des friches industrielles et urbaines.

En Suisse, les projets lauréats seront présentés par une exposition itinérante, précédée de quatre expositions locales qui se tiendront au cours de l'été 91 (voir calendrier ci-contre).

DES CHIFFRES...

<i>La dynamique EUROPAN</i>	<i>Nbre inscrits</i>	<i>Projets rendus International</i>	<i>Suisse</i>
EUROPAN 1/1988-1989	9 pays	2400	45
EUROPAN 2/1990-1991	17 pays	4500	93

EXPOSITIONS EUROPAN 2 ÉTÉ 1991

Remise des prix le 18 juin à Lausanne, lieu d'exposition

Lausanne (ensemble des projets) Ancien Hôpital Cantonal, bâtiment central, 2 ^e étage (combles), rue du Bugnon, Lausanne (en face du CHUV) Inauguration et remise des prix : 18 juin, 16h30, même lieu Heures d'ouverture : 12h00-19h00	<i>18-28 juin</i>
Genève (projets Ilot 13/Evian, lauréats suisses et français) 10, rue des Vieux-Grenadiers Exposition franco-suisse, organisée par la Fondation Braillard Vernissage : 10 juillet, 18h00 Heures d'ouverture : 12h00-19h00	<i>10-20 juillet</i>
La Chaux-de-Fonds (projet La Chaux-de-Fonds, lauréats suisses) Halle aux Enchères, rue Jacquet-Droz, La Chaux-de-Fonds vernissage : 19 août, 18h00 Heures d'ouverture : 12h00-19h00	<i>14-31 août</i>
Delémont (projet Delémont, lauréats suisses) Ronde des locomotives, dépôt CFF, route de Bienne, Delémont Vernissage : 5 septembre, 18h00 Heures d'ouverture : 12h00-19h00	<i>5-21 septembre</i>
Baden (projet Baden, lauréats suisses) ABB-Industriearéal, Halle 36, entrée Bruggstrasse, Baden Vernissage : 3 octobre, 18h00 Heures d'ouverture : 12h00-19h00	<i>26 septembre-18 octobre</i>
HEUREKA-Zurich Assemblée générale EUROPAN Suisse Exposition avec les sponsors Schindler-Eternit	<i>octobre</i>

JURY

Le jury est composé de 9 membres, 4 experts et 3 membres suppléants

La composition du jury suisse se conforme aux règles internationales EUROPAN (approuvées SIA), qui prévoit la participation de quatre collègues : architectes, maîtres d'ouvrage, pouvoirs publics, enseignants et chercheurs.

Maîtres d'ouvrage

M. Dr Andreas Linn, directeur Christoph Merian Stiftung, Bâle
M. Gianpietro Mondada, Mobag S.A., Genève

Pouvoirs publics

M. Carl Fingerhuth, architecte du canton Bâle-Ville, président du jury
M. Uli Huber, architecte en chef, CFF, Berne, Suisse

Enseignement et recherche

M^{me} Brigit Wehrli, sociologue, Zurich
M. Alexander Henz, architecte, professeur ETHZ, Argovie

Architectes

M^{me} Flora Ruchat, professeur d'architecture ETHZ, Tessin
M. Kurt Aellen, ARB Architekten, Berne
M. Klaus Kada, architecte, Graz/Autriche

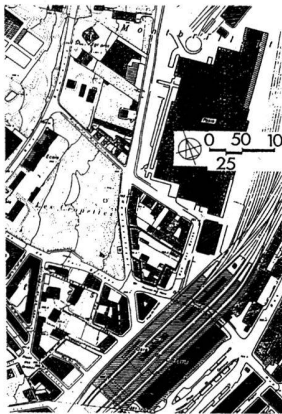
Membres suppléants

M^{me} Pascale Volait, architecte primée EUROPAN 1, Neuchâtel
M. Jacques Vicari, professeur EAUG, Genève
M. François-Joseph Z'Graggen, architecte, Etat de Vaud, Lausanne-Nyon

Observateur EUROPAN

M. Pierre Sauveur, architecte, Liège/Belgique

SITES SUISSES
HABITER LA VILLE, REQUALIFICATION DE SITES URBAINS



Ville : Genève
Site : Ilot 13
Catégorie : Quartiers Anciens d'Habitations à Réhabiliter
Promoteur : Municipalité de Genève/FAG/Göhner SA/Cigue

Description sommaire du site

C'est un îlot d'habitations du XIX^e siècle situé au centre-ville, près de la gare centrale, dans le quartier des Grottes. Actuellement, on y trouve une mixité habitations/artisanat/commerces/entrepôts sur une superficie totale de 10'400 m² (surface de plancher 20'200 m²). Le plan directeur pour l'îlot prévoit une densification d'environ 35'000 m² de plancher. Le périmètre du concours comprend le noyau de l'îlot, ainsi que plusieurs parcel-

les en bordure du site. Le programme immobilier prévoit la construction de logements sociaux, logements pour étudiants, équipements publics, surfaces artisanales et commerciales, la restitution d'espaces extérieurs de qualité et un parking souterrain.

Programme

- 5000 m² de logements (HLM)
- 1000-2000 m² de surface artisanale et commerciale
- une maison d'étudiants destinée à accueillir de 40 à 60 étudiants
- une crèche
- une maison de quartier
- un parking souterrain de 100-150 places



Ville : Baden
Catégorie : friches Industrielles à Réaménager
Promoteur : Municipalité de Baden/ABB Asea Brown Boveri AG

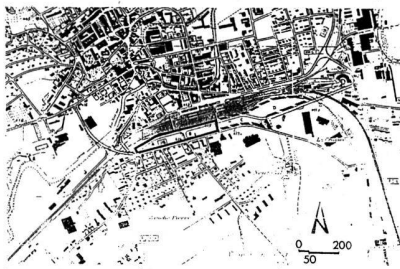
Description sommaire du site

La ville de Baden, célèbre comme station thermale, a connu un important développement industriel avec la fondation de l'entreprise Brown Boveri SA & Cie en 1891. Cette entreprise d'électromécanique de renommée mondiale, aujourd'hui le siège de Asea Brown Boveri (ABB) a fait de Baden le centre d'une région urbaine qui compte près de 100'000 habitants. Suite à la fusion de Brown Boveri et de l'entreprise suédoise Asea, le groupe se trouve dans une phase de restructuration. Ces reconversions touchent également le site industriel Baden-Nord. Dans le cadre du processus de planification, les participants au concours devaient faire des propositions d'usage et de réaffectation exemplaires pour une partie

de ce terrain de 30 ha. Le site choisi comprend une superficie de 22'000 m², avec des bâtiments à sauvegarder et des bâtiments voués à la démolition. La réinsertion de l'habitat constitue un élément central de cette réflexion. Ce site, autrefois monofonctionnel et industriel, est en passe de devenir une partie constitutive du centre-ville, ouvert à des activités tertiaires et intégrant une mixité habitat/travail.

Programme

- lieux de travail et lieu de production industrielle (bâtiments existants)
- lieux de travail tertiaire (partielle réaffectation de bâtiments existants)
- logements (constructions neuves)
- aménagements extérieurs



Ville : Delémont
Site : Gare de Chemin de Fer
Catégorie : Zones de Trafic Désaffectées à Urbaniser
Promoteur : Municipalité de Delémont/CFE

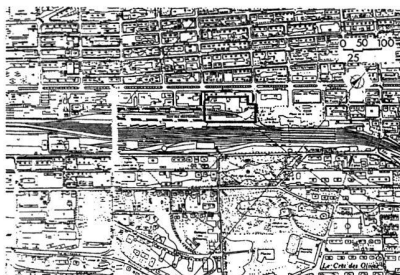
Description sommaire du site

Le site proposé par la ville de Delémont est un lieu charnière entre la place de la Gare, une zone d'extension comprenant un habitat à faible densité et une zone industrielle en plein développement. Le programme du concours et la position stratégique du site se prêtent à une requalification de cette partie de la ville, elle-même en plein essor depuis qu'elle est devenue la capitale du nouveau canton du Jura (1978). La modification du plan de zone prévoit l'édification d'un front continu de bâtiments prenant en compte les nuisances que provoquera la création d'une route cantonale au pied des immeubles. Les constructions disposées le long de cet axe d'immission devront faire office d'écran

antibruit pour les quartiers situés au sud du site EUROPAN.

Programme

- Zone A : logements (HLM). Indice de construction : 0,8
- Zone B : logements/commerces/artisanat. Indice : 1,0
- Espaces extérieurs : 1/3 de la superficie
- Plan d'ensemble zones A à D : 17'000 m²



Ville : La Chaux-de-Fonds
Site : Avenu Léopold-Robert
Catégorie : Zones de Trafic Désaffectées à Urbaniser
Promoteur : Municipalité de La Chaux-de-Fonds/CFE

Description sommaire du site

Le périmètre du concours est composé d'un front d'immeubles sur l'avenue Léopold-Robert, de divers dépôts au sud, puis du terrain des CFE, utilisé en partie par des voies de garage. Il est situé en zone de centre-ville et en zone de verdure partielle. ce secteur de 2 ha mérite une attention particulière. Il s'agit d'un espace mal défini au centre-ville, dans les quartiers à forte densité de La Chaux-de-Fonds. La situation du centre-ville, les rôles multiples qu'il est appelé à jouer, la volonté d'améliorer la qualité du milieu urbanisé appellent des solutions nouvelles favorisant la mixité des fonctions, en réservant au moins 50% de la surface brute de planchers au logement, le reste étant à définir (commerces, bureaux, artisanat,

éventuellement petite industrie non polluante, etc.).

Programme

- logements : 50% environ de la surface construite de plancher
- commerces, bureaux, artisanat ou petites industries non polluantes
- parking souterrain accessible aux voyageurs CFE

LAURÉAT

LS 391

LOADER Robert et SCAMPTON Gillian,
Londres (GB)

Site : La Chaux-de-Fonds

Le procès d'analyse qui, pour ce projet, s'étend au niveau du territoire envisage la nécessité de reconnaître un moment-clé dans la structure urbaine existante, capable de récupérer un équilibre entre les deux parties de la ville, empêché par l'intervention du chemin de fer.

Les auteurs proposent finalement un emplacement complémentaire au site spécifique prévu dans le programme. La tête de pont de la Ruche se propose comme Porte nouvelle de la ville, lieu stratégique où se place la tour d'habitation, élément qui polarise les deux directions du damier chaux-de-fonnier et en préconise sa future extension.

Entre la gare et le pont a lieu une démarche par situations fragmentaires à affectations multiples, qui renvoie dans un esprit modernisé à l'atmosphère du terrain vague existant. Bâtiments pour le loisir, le travail, le commerce et halles polyfonctionnelles ainsi que la gare, habitent cet espace plus que ne le structure.

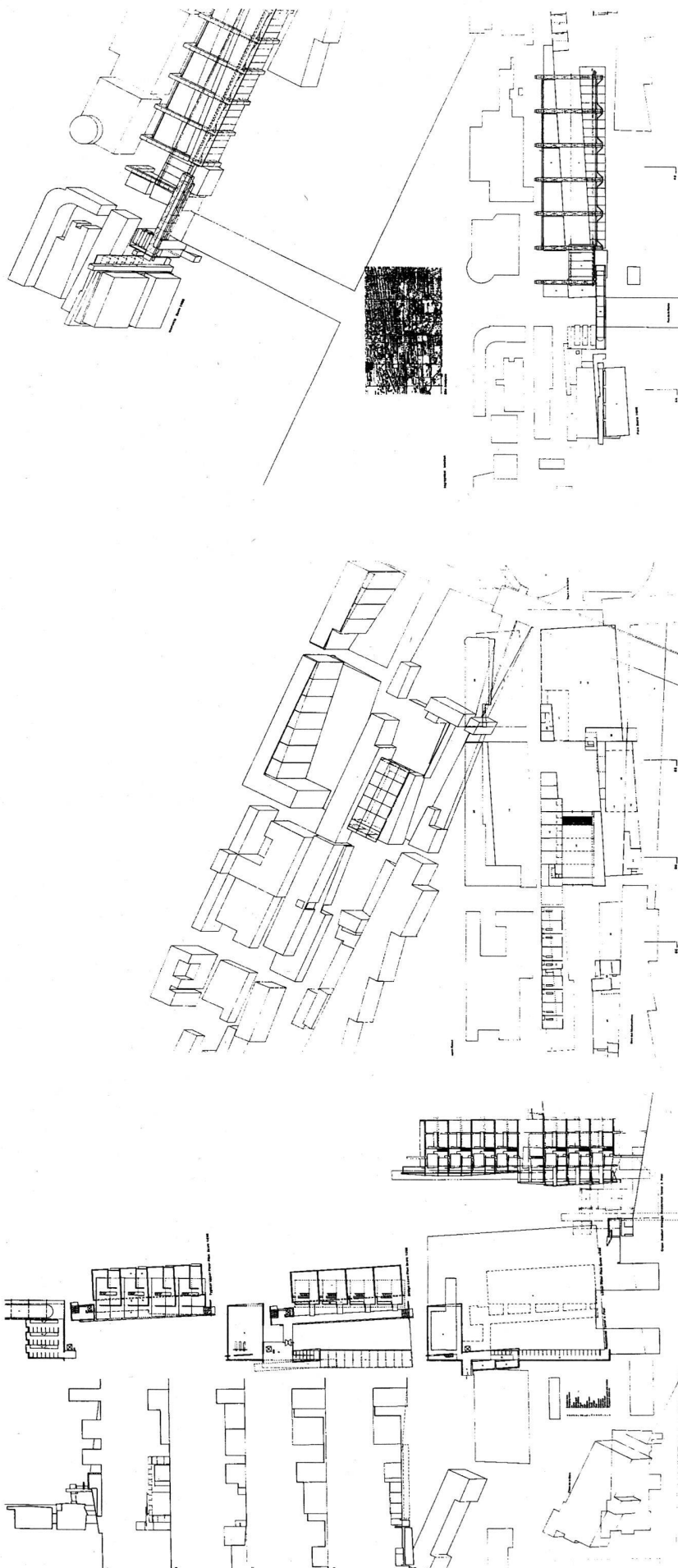
La tour est conçue comme une unité d'habitation; elle offre dans le socle et à l'étage intermédiaire les installations complémentaires à l'habitation : piscine, crèche, salles de réunion, magasins. La typologie choisie pour les logements est le duplex, desservi par des coursives.

Toutes les unités habitatives sont conformes au même type, mais elles se différencient à l'étage les unes des autres par leurs dimension croissantes, données par la géométrie du plan. La partie jour est très généreuse, tout en étant orientée au nord-est.

Les plans sont très peu détaillés et de lecture difficile. La structure statique, qui répond à une disposition orthogonale est conflictuelle avec la grille dégagée de l'espace habitable.

Le projet maîtrise avec intelligence l'articulation des volumes et des espaces contenus, tout en restant approximatif pour ce qui concerne la définition du plan et le langage architectural. Sa valeur se situe sans discussion dans la force propositive urbaine de l'emplacement et du choix marquant des volumes.

La solution proposée exige une vérification sur le plan juridique, ainsi que de sa faisabilité.



LAURÉAT

CO 000

VAN DINTER Peter, Se Tieburg (NL)
Site : La Chaux-de-Fonds

Ce projet dénote une attitude conceptuelle; il nous présente un prototype d'intervention pour une requalification d'une friche urbaine sous la forme d'un objet unique, de caractère répétitif que l'on peut appeler «plot urbain».

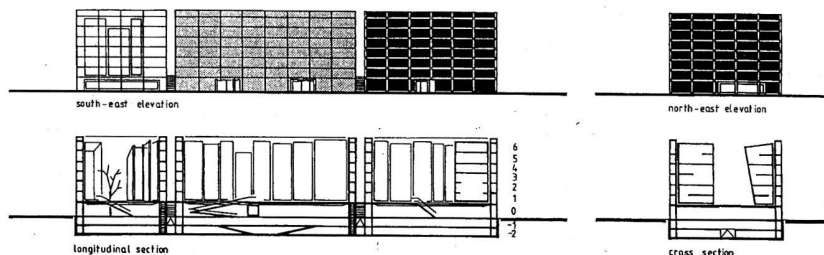
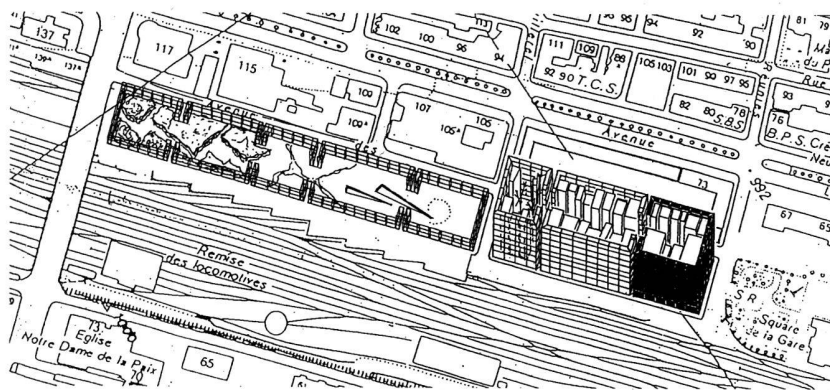
Celui-ci reprend la structure de l'îlot et renforce l'idée de quartier à l'intérieur de la ville; mais il n'est pas ici un modèle urbain en tant que tel, par le fait que l'on ne pourrait admettre une extension bi-directionnelle en «grille» de ce «plot urbain» (voir en plan masse l'îlot traditionnel en «U» dessiné par l'auteur, sur lequel il ne nous donne aucune information). Par contre, une extension linéaire pourrait être envisagée.

Il ne s'agit pas d'un projet spécifiquement chaux-de-fonnier; il pourrait se situer ailleurs, mais de part sa conception – créer un espace de réserves s'apparentant à une forme d'îlot traditionnel –, il s'adapte parfaitement à la trame orthogonale de La Chaux-de-Fonds. Le *temporary garden* illustre bien cette idée d'espaces de réserve.

Ce projet développe l'idée d'une extension linéaire urbaine, tout en conservant l'espace vertical de la ville au travers de structures d'accueil introverties très marquées, composées chacune d'un soubassement public – commerces et parkings souterrains – sur l'étage duquel un espace ouvert est ceinturé par une bande épaisse de 2,50 m, contenant les circulations et distributions. Des «boîtes verticales» se positionnent dans cet espace : logements, bureaux ou commerces. Cette bande de services ceinturant chaque îlot ne se veut pas comme un mur, engendrant un lieu trop introverti, mais comme une bande «philtre» – espace de transition, d'un statut semi-public, semi-privé – regard sur la ville du logement *cocooning* à travers cette peau, enveloppe «interactive» à l'échelle urbaine.

Une étude approfondie fait ici défaut quant au fonctionnement et à la matérialisation de cet élément important du projet.

Les affectations sont spécifiées de façon trop schématique; on peut cependant lire une mixité des fonctions dans les divers éléments du projet qui nous laisse envisager une



flexibilité possible; l'élément «socle», espace horizontal de l'ensemble est le lieu de transition entre l'espace public de la ville et l'espace privé de l'îlot.

Le travail sur le logement est absent. Seul le concept de «boîtes verticales» représentées en coupe nous laisse deviner une notion de flexibilité pour les logements, par des sous-divisions possibles en duplex, triplex etc...

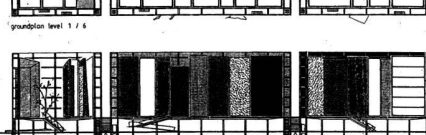
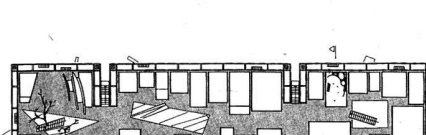
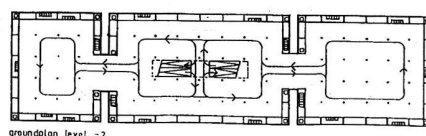
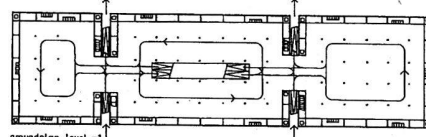
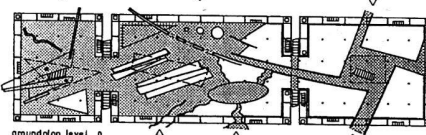
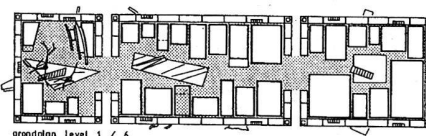
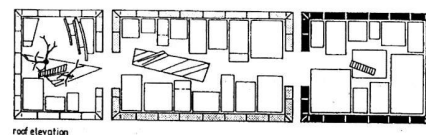
Une spatialité verticale dans l'habitat y paraît intéressante.

Par contre, le rapport entre la trop grande hauteur des éléments verticaux et l'étroitesse de la cour intérieure ne peut être envisagé dans ces proportions.

Encore une fois, nous n'avons pas assez d'informations pour nous avancer plus loin dans nos remarques. Toutefois, nous conviendrons que l'intérêt majeur de ce projet réside dans la force de son concept d'un caractère innovant tant sur le plan de la forme urbaine et son implantation que sur celui du mode d'habitat.

Du fait d'être conceptuel ce projet ne semble pas réalisable au premier abord, mais il est potentiellement riche; son concept marque des intentions justes, donnant des réponses intéressantes à la problématique urbaine actuelle en général et à la Chaux-de-Fonds en particulier.

De ce fait, il rentre bien dans la thématique du concours EUROPAN.



LAURÉAT

PO 883

BONHOTE Philippe, CALAME Oleg
(Vésenaz/GE, CH)

Site : Genève

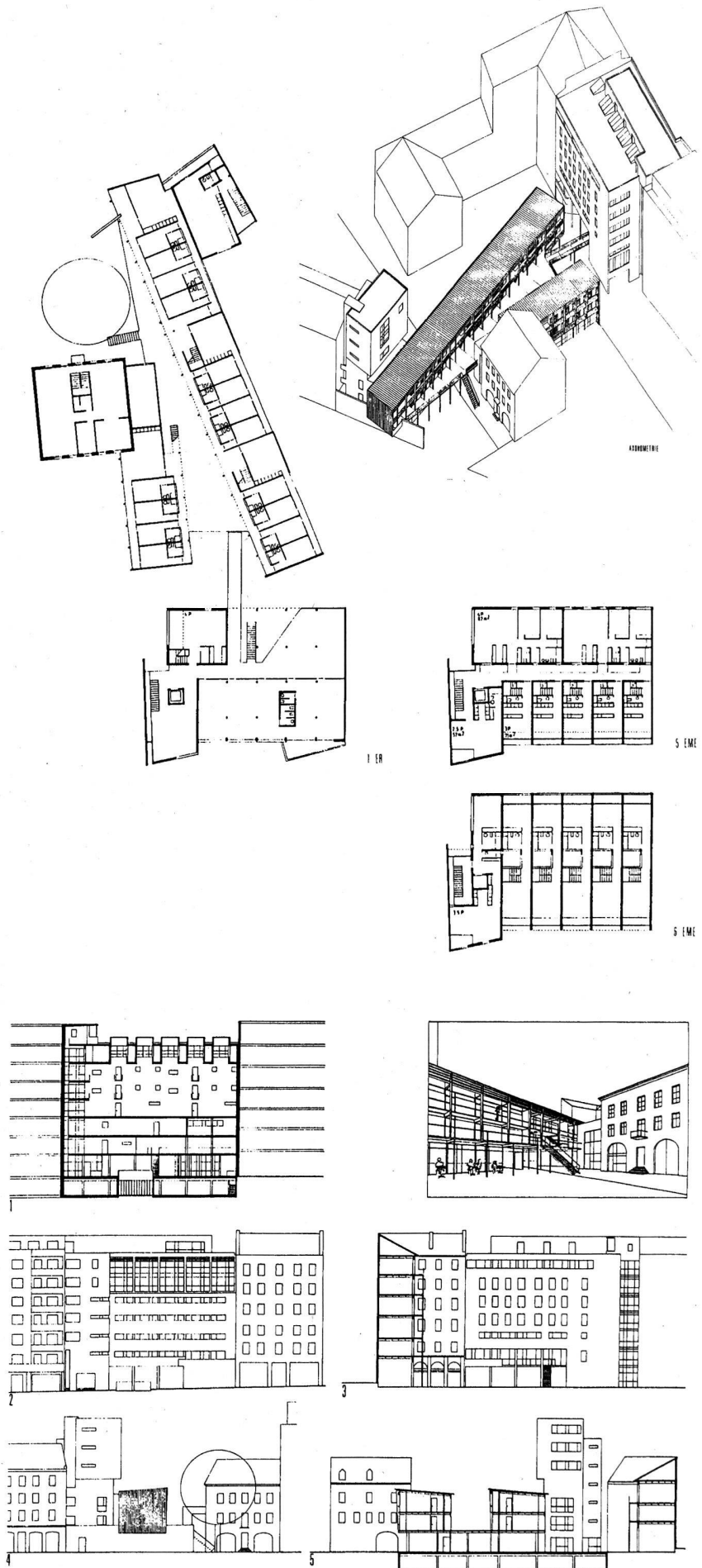
Elégante manière de fermer l'îlot à l'est avec une intervention moderne qui se singularise par un «déhanchement» lui permettant de trouver le sud.

Très bonne mise en valeur de l'échancrure, côté Montbrillant face à la maison de quartier, avec une nouvelle direction et un débordement habile et en finesse. Toutefois, la proposition pour le 22 rue Montbrillant est irréaliste. La circulation piétonne à travers l'îlot est bonne. La circulation plus privée au premier étage est intéressante, encore plus que la terrasse, par sa taille exagérée, pénalise sans doute trop les espaces existants du rez-de-chaussée. La variété des espaces au centre de l'îlot est intéressante. Il est apprécié que l'îlot ne soit pas fermé au sud; toutefois, les constructions basses côté cour pénalisent sans doute le rez-de-chaussée du dernier bâtiment à l'angle rue des Alpes-rue des Gares.

Le contraste entre bâtiments, hauts, durs, pérennes, appartenant à la couronne de l'îlot et bâtiments bas, légers pour les étudiants (habitat transitoire) est intéressant. La mixité verticale, côté rue des Gares (commerce, administratif, logement) est bonne.

Le dispositif de logements monodirectionnels autour d'une courette peu profonde fonctionne. On peut cependant regretter une typologie un peu étriquée. La création d'une façade sud est très intéressante.

C'est un très bon projet, dont le parti fort requalifie le site en renforçant ses caractéristiques morphologiques préexistantes. Le parti est habilement souligné par un langage architectural différencié et bien maîtrisé en plan, coupe et façade.



LAURÉAT

CH 700

SCHMID Marco, ZEHNDER Andreas
(Bâle, CH)

Site : Baden

Le projet doit s'entendre comme un « morceau de ville ». Partie de la zone industrielle, il en reprend la méga-structure; l'intérieur de la nouvelle zone construite ne devrait toutefois par maintenir grand-chose du caractère originel du lieu. Les nouveaux volumes sont clairement hiérarchisés, mais leur dimensionnement fait craindre une certaine monotonie. Nous avons été convaincus par la définition précise de la place qui constitue le point d'entrée et de liaison de l'ensemble. La liaison avec la Bruggerstrasse est également bien formulée du point de vue volumique. Les bâtiments industriels et artisanaux qui reprennent l'orientation des immeubles de bureaux existants sont douteux dans la mesure où des immeubles industriels doivent être démolis pour permettre les nouvelles constructions.

Pour le reste, le projet d'occupation semble équilibré: la mixité logement-travail, bien que sur des surfaces restreintes, va néanmoins de pair avec une séparation nette des fonctions. Les bâtiments de la « rue des Arcades » constituent l'épine dorsale du projet. Quelques passages supplémentaires vers les cours intérieures des immeubles seraient souhaitables.

La typologie des logements, très différenciée, variable et flexible, offre des possibilités de logements pour personnes seules, pour des groupes et pour des familles. A mentionner aussi, au nombre des éléments positifs, les services communautaires et les deux étages pour familles nombreuses.

La relation logement-travail peut se réaliser de multiples façons dans les appartements-ateliers. Les surfaces commerciales le long de la Bruggerstrasse sont réparties de façon réaliste, eu égard au potentiel de clientèle du quartier. Le système de circulation est convaincant et le stationnement est résolu de manière adéquate. La structuration simple permet de croire à des coûts de réalisation modérés.

Le projet se distingue par une offre équilibrée de diverses fonctions et par une structure réaliste. L'aspect architectural et urbanistique du nouveau quartier n'est toutefois pas dépourvu d'un certain schématisme. Ce projet ne conviendrait cependant pas



pour la requalification de toute la zone ABB de Baden, car il omet par trop la fascination du quartier industriel.

LAURÉAT

MB 747

BRUN Olivier (Zurich, CH)

Viva Sergio et Renschler Daniel, coll.

Site : Baden

La récupération des bâtiments existants maintenus est intéressante comme requalification de la ville, en particulier par la création de la Neue Wiesenstrasse, élément urbain fort par son caractère de mail.

L'intégration urbaine est bonne par le respect d'une morphologie assez haute (six niveaux) et par un dispositif en peigne souple : dans un cas vers le nord, dans les autres vers le sud et qui s'adapte à plusieurs géométries. Toutefois le système de circulation ne semble pas bien résolu et les cours le long de l'Elveziostrasse paraissent un peu sinistres.

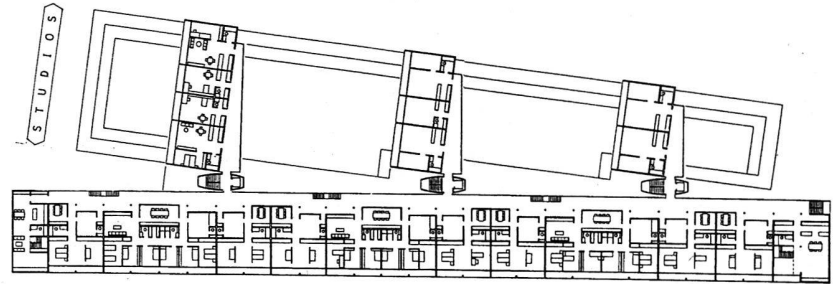
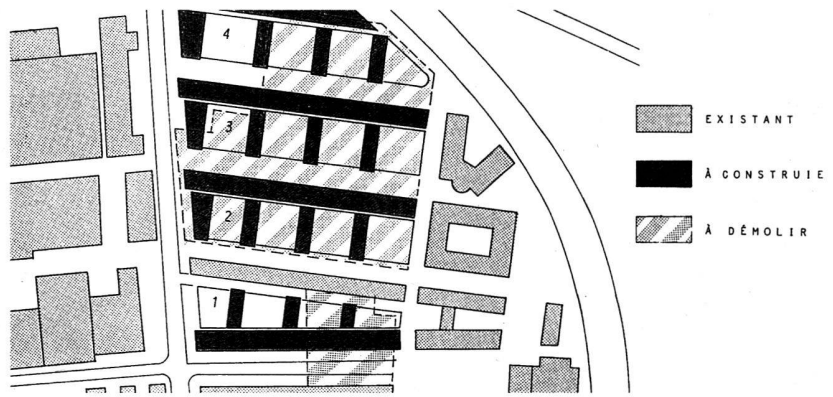
La mixité verticale (commerce-culture-éducation, bureaux, logements) est intéressante.

L'habitabilité des logements est partiellement bonne encore que beaucoup de pièces donnent sur les coursives et sont mal éclairées. La typologie est bonne, notamment par la faculté de détacher une chambre de l'appartement, toutefois, elle correspond, plutôt à un haut standing. La réalisation par étapes est aisée. Le standing des appartements et des boutiques pose peut-être un problème de rentabilité.

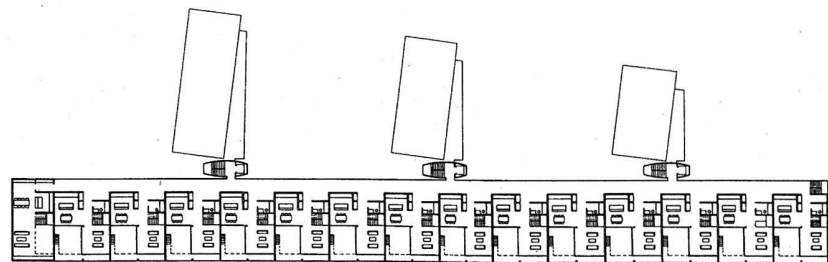
Le langage architectural est très bien maîtrisé, en particulier par le traitement des façades (socle, corps de bâtiment, couronnement) et du pignon. C'est un très bon projet qui dénote une bonne résolution à leur échelle respective des différents types de problèmes posés. Il répond à l'objectif d'EUROPAN 2 de requalification d'un site urbain d'une manière à la fois stratégique et réaliste.

Sont mentionnés :

1. AM 500
GEISWINKLER Markus, ANGELO Rowenta (Vienne, A)
Azis Karina-Krazeh, Rohmberg Cornelia, coll.
2. MB 012
BARDELLI Michele, BUECHLER Marco (Locarno, CH)
3. AX 600
CHINI Gianni, HUSER Arthur (Berne, CH)
4. QX 538
STUDER René, THUERING Roberto (Scherz/AG, CH)
5. CP 771
PRIESNER Friedrich (Vienne, A)



3 ÈME ETAGE



5 ÈME ETAGE



FACADE SUD

